

plus en plus grandes. Le gouvernement préconise en fait la suppression de certaines fermes.

Bien que ce ne soit peut-être pas le moment de soulever cette question, je ne peux m'empêcher de penser que nous n'avons pas suffisamment étudié quels seront les effets secondaires si nous décidons de former des fermes plus grandes. Les difficultés sociales sont croissantes dans nos villes. Le crime et la pollution montrent une tendance à la hausse. Il y a des problèmes de transport dans les régions urbaines. On lutte contre toutes ces plaies sociales au nom de l'efficacité économique. Ce sont là les conséquences d'encourager la population à quitter les campagnes pour les villes, en faisant miroiter certains des prétendus autres avantages. Nous n'avons pas étudié assez attentivement cet aspect de nos problèmes.

J'ai effectué quelques études sur la propriété foncière parce que je voulais savoir ce qui se fait dans d'autres pays. Malheureusement, ces études ne sont pas encore terminées, autrement, j'aurais profité de l'occasion pour présenter quelques recommandations. Je pourrai peut-être le faire une autre fois. Entre-temps, puis-je proposer que le bill soit étudié fort attentivement au comité, que des témoins soient convoqués afin que nous sachions ce que les agriculteurs eux-mêmes et les autres intéressés pensent des prix qui atteindront les terres si le crédit passe à \$100,000 par entreprise agricole. Combien, à leur avis, profiteront de ce programme et qu'arrivera-t-il aux prix des terres. Je le répète, je propose que le comité permanent de l'agriculture convoque des témoins et entende le point de vue des agriculteurs sur l'avenir des communautés rurales si ce programme est mis en œuvre.

M. Gordon Ritchie (Dauphin): Monsieur l'Orateur, permettez-moi de dire au sujet de ce bill et des amendements qu'on y propose, qu'il me semble que c'est avant tout un bill d'économie interne, dans lequel on prévoit d'augmenter à \$100,000 le montant des prêts qui peuvent être consentis à des agriculteurs individuels, ainsi qu'un certain élargissement de la loi qui permettra à la Société du crédit agricole d'intervenir, et même de gérer des exploitations agricoles dans certaines circonstances. Je ne pense pas que le principe sur lequel se fondera le crédit agricole soit sensiblement différent de ce qu'il était jusqu'à présent. Il ne s'agit là que de la continuation de politique élargies dont les répercussions seront les mêmes.

Je suis certain qu'il serait utile que j'évalue les répercussions du crédit agricole sur la production agricole et, tout particulièrement sur la production céréalière dans ma circonscription. Étant donné que le crédit agricole, qu'on l'envisage du point de vue provincial ou fédéral, semble être un instrument selon lequel la terre change de mains, je crois qu'il nous faut étudier la situation sous cet angle et examiner les répercussions qu'a eues le crédit agricole sur la collectivité agricole en général et sur les exploitations de l'Ouest en particulier. D'après une nouvelle récente, le crédit agricole a permis une plus grande adaptation et un meilleur regroupement pour les agriculteurs. Il est difficile d'évaluer ce qu'il faudrait considérer comme étant une meilleure situation pour l'agriculteur.

Lors de mes déplacements dans ma circonscription et des entretiens que j'ai eus au sujet des répercussions du crédit agricole sur l'économie, j'ai appris que presque tout le monde était d'avis que le crédit agricole avait fait augmenter le prix de la terre et avait donné aux terres une valeur exagérée. Le crédit agricole a entraîné des problèmes dus à la capitalisation à outrance, en particulier que les jeunes agriculteurs qui, étant donné le prix réduit des céréales à l'heure actuelle, ont beaucoup de mal à rem-

boursier leurs emprunts. Un sondage de la valeur des ventes de céréales dans l'Ouest montre sans aucun doute que l'augmentation du prix de la terre n'est pas vraiment liée à la valeur productive de cette dernière. Par exemple, en 1952-1953, les recettes provenant des céréales s'élevaient à 1.132 milliard de dollars. En 1960-1961, elles étaient de 708 millions de dollars. Il y a eu une augmentation progressive des prix jusqu'à un maximum de 1.353 milliard de dollars en 1966-1967, qui a été suivie par une baisse désastreuse à 860 millions de dollars en 1968-1969. La situation n'a guère évolué depuis. On nous parle du nombre record de boisseaux vendus et de leur expédition depuis nos ports.

Un coup d'œil sur les sommes en cause nous révèle que les agriculteurs n'en retirent que très peu d'argent de plus, pour des raisons bien évidentes. C'est l'orge qui atteint un niveau record. Si comme prévu, l'on atteint les 250 millions de boisseaux, la valeur par boisseau sera minime. En outre, au cours des dernières années, le prix du blé a connu une forte diminution sur les marchés mondiaux. Même si l'on atteignait le chiffre prévu de 400 millions de boisseaux, cela ne produirait pas beaucoup plus d'argent. Étant donné les coûts sans cesse croissants de la production, la situation des agriculteurs s'aggrave. Ils se voient aux prises avec l'état économique, ce qui les empêche d'obtenir ce qu'ils estiment leur juste part.

Je dirais, monsieur l'Orateur, que la politique fiscale des trois niveaux de gouvernement se répercute sur les coûts de la production agricole. Voilà les conséquences de notre structure fiscale de base. L'incidence du bas prix des grains est vraiment très grande sur le crédit agricole. Alors que fléchissent les prix établis par les marchés mondiaux, les céréaliculteurs de l'Ouest se trouvent dans une situation très pénible. Cette situation pourrait s'aggraver à cause des méventes de 1968-1969 ou de l'effondrement des prix au cours des dernières années.

Les cultivateurs de l'Ouest connaissent, presque depuis les débuts de notre industrie céréalière le problème des hypothèques agricoles. Ceux qui se souviennent des sales années 30, alors que les sociétés hypothécaires saisissaient une foule de plusieurs fermes, se souviennent aussi que le gouvernement avait dû adopter une loi de rajustement des dettes en vue de protéger les agriculteurs et une partie de notre industrie agricole. La conjoncture s'est améliorée depuis. Étant donné le peu de recettes en espèces actuellement, les agriculteurs sont de nouveau en butte à des problèmes, surtout ceux qui, pour diverses raisons ou des événements malheureux, sont aux prises avec des problèmes de capitalisation élevée.

Nous pouvons maintenant examiner, je crois, l'effet de tous ces facteurs sur l'industrie céréalière. D'abord, il s'agit d'une industrie modernisée. L'avènement du tracteur a permis au cultivateur de se dispenser de ses quatre ou six chevaux et d'employer au lieu des 30, 60 ou même 120 «chevaux» de son tracteur. De ce fait, il va de soi que chaque cultivateur, pris individuellement, a pu cultiver une plus grande superficie de terre. Par la force des choses, bien des terres à grain ont été regroupées en unités plus grandes. D'autre part, l'étude de n'importe quel groupe de cultivateurs révélera d'énormes différences dans les circonstances particulières de chaque individu au sein du groupe. Certains petits cultivateurs n'exploitaient que le quart ou la moitié d'un mille carré de terrain. D'autres étaient des jeunes cultivateurs; par contre, dans bien des cas, il s'agissait de cultivateurs âgés. Le cultivateur qui quittait la terre qu'un voisin avait achetée grâce au crédit agricole, était souvent trop vieux pour